

aux États-Unis. Or, comme vous le savez, nul centre plus que Détroit, n'est mieux en mesure de refléter l'opinion de l'industrie en matière de tarifs, cette ville étant le centre reconnu de l'industrie de l'automobile et de tout ce qui s'y rattache. L'activité s'y étend à bien d'autres domaines outre celui de l'automobile. Par la suite, il s'est formé un comité dit *Committee for a National Trade Policy* qui a entrepris, pour la première fois, d'enseigner au public américain à comprendre les avantages de tarifs douaniers réduits pour le pays tout entier. Or, je ne crois pas que l'établissement de ce comité, qui est fort distingué,—incidemment, M. Jack McCloy, mon chef, est l'un de ses administrateurs—ne puisse remonter qu'à dix-huit mois. Tout cela témoigne, à mon sens, du sentiment qui existe aux États-Unis, à cet égard.

Je désire maintenant ajouter un autre mot: Je veux féliciter ce Comité de s'être formé pour prendre des mesures effectives se rattachant aux dispositions d'ordre économique du Traité de l'Atlantique-Nord. C'est un fait qu'il est nécessaire de signaler à l'attention du public. Dans tous les pays de l'OTAN, on a trop parlé de questions d'ordre militaire et pas assez de questions économiques. Vu que l'OTAN a pour but de résister et, au besoin, de résister par les armes, aux pays du rideau de fer, il semble que l'effort le plus utile soit de travailler à réaliser une plus grande prospérité dans les pays de l'OTAN et de détourner ainsi les indécis de croire que la Russie ait quelque chose à nous offrir. Après ces deux remarques très brèves, permettez-moi de jeter un coup d'œil sur mes notes et de parler de ce qui s'est passé.

Un autre fait qui n'aurait pu se produire il y a dix-huit mois ou deux ans passés, c'est que nous n'aurions pu voir d'organisme bi-partial, comme la commission Randall, présenter un rapport. Il faut reconnaître que ce rapport n'exprime pas une opinion unanime; que certains membres de la Commission ont différé d'avis dans l'ensemble et formulé leur opinion dans un rapport minoritaire. Tout en affirmant que le rapport soit plus affirmatif que négatif, je tiens à répéter que je ne suis pas d'accord avec ce qu'a dit M. Julian Emery sur la portée du rapport de la commission Randall, à la réunion de Londres, au début de ce mois.

Le rapport embrasse presque tous les aspects de nos relations économiques avec d'autres pays—je dis "nos" pour désigner les États-Unis, car je désire attirer votre attention sur certaines des recommandations les plus importantes du rapport, c'est-à-dire du point de vue de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord. Il recommande que la loi sur les accords commerciaux réciproques, qui doit expirer le 12 juin de cette année, soit renouvelée au moins pour trois ans. Cette loi est devenue le symbole de la libération du commerce et, à plusieurs occasions dans le passé, la question controversée de son renouvellement, au Congrès des États-Unis, a occasionné de chaudes discussions entre les partisans du libre-échange et ceux du protectionnisme, entre les Républicains et les Démocrates. L'appui nécessaire pour en prolonger la durée de trois ans est hautement significatif, en ce moment, et le rapport ne contient pas, si je me souviens bien, d'objections à cette recommandation particulière. On réclame pour le Président le pouvoir additionnel d'abaisser les tarifs douaniers par voie de négociations. Il est difficile d'estimer la valeur pratique du pouvoir proposé de réduire les taux de droits de cinq p. 100 par année, durant trois ans, mais la proposition est d'accord avec la portée générale des versions précédentes de la loi. Deux autres dispositions sont d'une conception plutôt nouvelle. L'une est la recommandation que tous les droits dépassant 50 p. 100 *ad valorem* soient ramenés à ce niveau. On pourrait ainsi abaisser sensiblement les droits les plus restrictifs, qui sont encore, malheureusement, trop nombreux. L'autre disposition recommande une réduction de 50 p. 100 du tarif douanier applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1945 aux produits qui n'ont pas été importés ou qui l'ont été en quantités négligeables.